

Image not found or type unknown



Rémunération pour un cdd conventionné cui cae

Par **jakobillbob**, le **23/02/2011** à **01:11**

Bonjour, Actuellement en CDD convention pôle emploi Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, je souhaiterais savoir lequel des documents établie le salaire. J'ai signé un contrat qui me rémunère au smic horaire pour 25h hebdomadaire. Mais mon employeur ne me paye que 20h hebdomadaire. Il me dit que c'est ce qui a été fixé par la convention pôle emploi. Pourtant il me semble que la convention est annexe par rapport au contrat de travail et qu'elle ne concerne que le subventionnement de mon salaire. Est ce que je me trompe? est ce qu'un recours est possible? merci